L'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE A ÉTÉ CONSACRÉE A UNE DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LE PROBLÈME DU CHOMAGE

Nous avons dans ds précédentes éditions exposé les raisons qui motivaient une session spéciale de l'assemblée départementale, raisons qu'avait exposées lors du vote du budget M. le Préfet du Nord en faisant ressortir la double nécessite de ne plus recourir à l'emprunt pour boucler le budget, et de rechercher les moyens de réaliser quelques économies. Les compressions sont difficiles dans un programme de dépenses qui absorbent sur trois chapitres : service vicinal, secours du chômage et service d'assistance, 86.37 % de l'ensemble.

Depuis trois mois la situation économique s'est lourdement aggravée par une recrudescence du nombre des chomeurs. La grève de la metallurgie de Trith et Louvroil qui touche durement 2.500 ouvriers dont la situation etait déja tres penible a pose le problème de solidarite dans toute son ampleur. Ils ont besoin de secours immediats. L'aide efficace etait chiffrée a un million.

A la suite d'entrevues et de réunions de la Commission des finances qui ont précédé la seance publique, on s'est borne a porter a 100.000 fr. les credits d'extrême urgence mis a la disposition de M. le Prefet.

Cette première journée a été consacree a une discussion generale. L'examen des propositions prefectorales viendra aujourd'hui en 1re seance a 10 h. 30.

LA SÉANCE PUBLIQUE

Elle a été ouverte a 15 h. 15 par M. MAHIEU, entoure du bureau de M. COUTEAUX, secretaire de l'Assemblee, M. Armand GUILLON, prefet du Nord, M. GRIMAUD, secretaire general.

M. MAHIEU, prononce l'eloge funebre de M. MARECHAL, conseiller general de Tourcoing-Sud, puis transmet les felicitations de l'assemblee a des membres qui ont ete l'objet de distinctions.

Le president rappelle ensuite les demarches qui ont ete faites au cours de l'intersession aupres des pouvoirs publics pour obtenir que le Nord ait sa part dans le programme de grands travaux prevu au plan Marquet. Un certain nombre de commandes ont ete passees a nos usines metallurgiques.

En ce qui concerne le departement de l'interieur nous avons obtenu un debut de satisfaction dans le programme routier qui permet d'utiliser un nombre important de chomeurs.

En ce qui concerne l'education nationale on a de satisfaction ferme qu'en ce qui concerne le lycee de Lille et, dans l'ensemble, le Nord n'a ce qui devrait revenir eu egard a l'encombrement de trop nombreux locaux scolaires.

La question de la cite hospitaliere de Lille est soumise a un nouvel examen.

LE CONFLIT DE LA METALLURGIE

M. Delcourt réclame l'attribution de secours aux grévistes

M. Pierre DELCOURT intervient pour saisir l'Assemblee departementale du conflit du Nord-Est a Trith-Saint-Leger et a Louvroil.

M. DELCOURT rappelle dans quelles conditions eclata, il y a quinze jours, une greeve dans les etablissements metallurgiques de Trith.

Depuis de nombreux mois, ces ouvriers — des conditions miserables de vie. En effet, ils ne travaillent que 126 heures au maximum par mois et ne peuvent — raison de l'organisation interieure de l'usine — beneficier des allocations de chomage partiel. Une telle situation est intolerable. Mais voici que la direction du Nord-Est veut l'aggraver encore par une réduction du salaire horaire.

La misere serait donc aggravee demain aux foyers ouvriers.

Ces travailleurs ne peuvent se résoudre a une telle situation.

En vain, ont-ils tente pendant plusieurs semaines, de faire entendre leur voix. La direction des etablissements du Nord-Est se refusait a recevoir toute delegation ouvriere.

Il ne restait donc aux ouvriers qu'un moyen d'assurer la defense de leurs conditions de vie : la greve.

Celle-ci se deroule, soutenue par la sympathie des municipalites et de la population tout entiere des regions interessees.

Depuis 48 heures, les travailleurs des etablissements de Louvroil ont rejoint leurs camaraoes de la region de Valenciennes.

Au cours de la journée d'hier, les patrons ont enfin presente certaines propositions. Elles ne peuvent être retenues. Elles tendraient, en effet, a contraindre au chomage une partie importante des ouvriers de ces etablissements.

Le conflit subsiste.

Les travailleurs de toutes tendsnces sont profondement unis.

L'assemblee departementale ne peut demeurer indifferente a leur misere.

M. P. DELCOURT rappelle que devant la commission des finances, le samedi 12 février, il presenta diverses propositions tendant a l'attribution de secours en nature et de secours en especes.

L'assemblee doit se prononcer aujourd'hui sur l'importance de l'effort a accomplir.

Une delegation des grévistes, comprenant des representants des divers syndicats, a été entendue ce matin par les conseillers generaux des regions interessees.

M. DELCOURT fait part au Conseil general des conclusions auxquelles aboutirent ces entrevues : assurer aux grevistes une aide efficace, par l'attribution de secours journaliers correspondant aux allocations de chomage.

Une proposition des gronpes socialiste et communiste

M. DELCOURT présente en consequence la resolution ci-apres :

« Nous venons faire appel a la solidarité publique et solliciter de l'Assemblée departementale une aide efficace en faveur de ces travailleurs et leur permettant de subvenir a leurs besoins et a ceux de leur lamille.

» Dans ces conditions, interprete d'un certain nombre de nos collègues, nous sollicitons du Conseil general le vote d'un credit permettant d'attribuer aux ouvriers métallurgistes de Trith et de la region, ainsi qu'a ceux du Bassin de la Sambre, frappes par une greve, susceptible d'être assimilée a un lock-out, des allocations journalières, correspondant aux allocations de chômage.

» Ces secours seraient attribues, soit par les administrations municipales, soit par les bureaux de bienfaisance et sous leur controle, les communes prenant a leur charge la part leur incombant dans le secours de chômage — Ont signe : les membres des groupes socialiste et communiste. »

M. P. DELCOURT indique que cette proposition a été soumise, il y a quelques instants, a la Commission des finances.

Celle-ci l'a repoussée.

M. DELCOURT en appelle à l'assemblée départementale. Il espère que celle-ci ne se dérobera pas au geste de solidarite qui lui est demandé. Elle répondra ainsi au sentiment des populations de la région de Valenciennes et du Bassin de la Sambre, qui ont apporté, au cours da ces derniera jours, des temoignages multiples de leur sympathie aux travailleurs atteinta par le conflit.

M. DEMOLON, rapporteur de la Commission des finances, fait part que celle-ci n'a pas cru devoir réserver un accueil favorable à la proposition de M. Delcourt et de ses collegues des groupes socialiste et communiste.

Elle propose, toutefois, à l'Assemblee, d'elever de 50.000 à 100.000 fr. le londs des secours d'extrême urgence mis a la disposition de M. le prefet.

Plusieurs conseillers soulignent de leurs protestations cette proposition.

M. FOREST dit la situation miserable des ouvriers de Louvroil.

La proposition de la Commission ne permettra de leur accorder qu'un secours insignifiant.

M. DEWEZ dénonce les benéfices realises au cours de ces dernieres annees par les grandes societes industrielles metallurgiques. Il dit ee qu'est le budget miserable d'un travailleur.

L'intervention de M. Salengro

M. Roger SALENGRO regrette que les syndicats ouvriers ne soient pas assez puissants pour n'être point contraints, dès le debut d'un conflit, d'en appeler aux pouvoirs publics en vue de l'octroi de secours.

Le maire de Lille, dans une intervention qui retient l'attêntion de l'Assemblee, ne conteste pas que la proposition visant le vote d'un credit d'un million tend a amener le Departement a prendre une position nouvelle dans les conflits entre le capital et le travail. Il se fait cependant un devoir de souligner que la greve de la metallurgie dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes est, elle-même, un fait nouveau puisqu'elle se deroule sous les auspices de syndicats allant les chretiens aux unitaires et aux confedérés, puisqu'elle déclenche un tel mouvement de sympathie qu'elle entraine la solidarité de toutes les municipalites des communes frappees par le conflit depuis les conseils municipaux d'extrême-gauche jusqu'aux assemblees communales se reclamant de la droite et du centre.

M. Roger Salengro expose ensuite que les grevistes ne peuvent mettre leurs espoirs que dans le Departement. Pourquoi ? Parce que, tant que le Gouvernement n'a pas rapporte la circulaire Marquet, ils ne peuvent rien esperer du pouvoir central. Parce qu'aussi les communes touchees par le conflit sont, pour la plupart, de minime importance et des lors ne disposent que de ressources extremement reduites.

Ses derniers mots sont un vibrant appel a la majorite de l'Assemblee.

M. MAHIEU declare le debat clos. Il met aux voix la proposition de la Commission des finances.

M. DELCOURT estime que la resolution qu'il a presentee doit être considerée comme un amendement, des lors etre soumise la premiere au vote.

Un court debat s'engage a ce propos.

L'Assemblee decide de voter tout d'abord sur la proposition de la Commission des finances qui consiste a relever, ainsi que nous le disons plus haut, la dotation du fonds de secours d'extrême urgence et de la porter de 50 a 100.000 francs. Celle-ci est adoptee par 31 voix contre 26.

En conséquence de ce vote, la proposition de M. Delcourt et de ses collegues des groupes socialistes et communiste est repoussee.

LE DÉBAT SUR LES ÉCONOMIES

M. Henri Becquart donne lecture des conclusions du premier bureau tendant a l'approbation des propositions de M. le prefet aux fins de suppression de la participation du Departement dans les prets consentis en vue de la construction d'habitations a bon marche.

Une vive critique de M. Roger Salengro..

M. Roger Salengro demande aussitôt la parole afin de fixer la position du parti socialiste a l'egard des economies proposees par M. le prefet.

Le maire de Lille formule d'abord deux remarques. L'une vise la publication dans la presse du compte rendu d'une entrevue qui assemble M. Armand Guillon et le bureau de la Federation des groupements commerciaux. L'autre a trait a la presentation et a l'envoi des rapports.

M. Roger Salengro entre ensuite dans le vif du debat. Que propose, en effet, M. le prefet ? 530.000 francs d'economies immediates, 380.000 francs d'economies ulterieures. Plus d'autres economies non chiffrees. Plus un ajournement de depenses atteignant pres de 1.800.000 fr. Enfin des propositions visant, aux fins de controle, trois ordres de depenses nouvelles. Le maire de Lille, souligne, devant ces chiffres, qu'en raison du caractere incomprehensible de la plupart des depenses, les economies ne peuvent être que reduites, sinon derisoires.

M. Roger Salengro considere cependant que certaines economies semblent dictees « par le detestable esprit de deflation » qui anima les redacteurs du decret du 30 juin 1934 reduisant l'Encouragement national aux familles nombreuses, presida a l'elaboration du budget du travail et de la prevoyance sociale amputant de plus de cent millions la dotation du fonds national de chomage en un temps ou l'on comptait cent mille chômeurs en plus, determina la reduction massive de plus d'un cinquieme du budget de la sante publique.

Le maire de Lille s'étonne enfin de voir pose pour la premiere fois le probleme de la reduction des traitements et indemnites des fonctionnaires departementaux.

M. Roger Salengro termine en annonçant que le groupe socialiste, s'il se prononce en faveur des economies entend cependant rejeter les economies reduisant la remuneration de la fondation publique ou les credits au titre de la solidarite sociale.

... et de M. Lebas

Il est cinq heures. La discussion générale se prolonge et ne permettra pas d'aborder utilement le soir même l'examen des propositions des bureaux sur le rapport prefectoral. M. LEBAS estime qu'il etait indispensable de fixer les positions des uns et des autres. Ce lui est une occasion de critiquer une fois de plus le système d'attribution des secours de chomage. On a parle d'abus a ce sujet et reclamé un controle. Le maire d'une grande ville particulièrement touchée par la plaie du chômage, verrait volontiers s'exercer un contrôle qui réformerait le régime actuel, regime qui maintient à l'écart un trop grand nombre de sans-travail. Il y a encore trop de communes dans le département (une centaine sur 668) qui n'ont point de fonds municipal, ce qui est proprement scandaleux.

LA JOURNÉE DE SAMEDI

La discussion générale est close. Aujourd'hui, à 10 h. 20, séance publique : examen des propositions préfectorales ; à 14 heures, réunion de la Commission des Finances ; à 15 heures, séance publique.

LA COMMISSION DES FINANCES EXAMINE LE PROBLÈME DE LA CITÉ HOSPITALIÈRE

La Commission des Finances a procédé à un examen du problème de la Cité Hospitalière de Lille.

M. Albert Mahieu, son président, venait d'être en effet saisi d'un télégramme de M. Jacquier, ministre du Travail, l'invitant à déterminer la participation du département.

A la suite d'une discussion qui mit aux prises MM. Albert Mahieu et Roger Salengro, discussion où intervinrent à leur tour MM. de la Grange et Armand Guillon, l'examen du problème a été renvoyé à une séance que la Commission des Finances tiendra aujourd'hui dès le debut de l'après-midi.

UNE PROPOSITION DE M. P. DELCOURT

M. P. DELCOURT a déposé la proposition suivante :

« Prenant en considération les circonstanees dans lesquelles a eclaté une grève aux etablissements metallurgiques du Nord-Est ;

» Considerant d'autre part la situation particulièrement pénible dans laquelle se trouvent plusieurs milliers de travailleurs contraints à défendre par la grève leurs conditions matérielles de vie, le conseiller general P. Delcourt émet le vœu : « Que les ouvriers en greve des ateliers du Nord-Est à Trith-St-Léger et à Louvroll soient assimilés à ces ouvriers lockoutes et puissent beneficier, conformement d'ailleurs à certains precedents, des allocations de chômage. Il prie M. le Prefet da vouloir bien saisir télégraphiquement M. le Ministre du Travail du vœu du Conseil général ».

LA GESTION DES FINANCES DÉPARTEMENTALES

Les Syndicats et Groupements de Contribuables ont adressé a M. le Préfet du Nord la lettre suivante :

« Nous avons l'honneur de vous confirmer notre entretien téléphonique de ce jour vous exprimant nos vifs regrets de ne pouvoir nous présenter aujourd'hui à 14 heures, devant la commission des finances du Conseil général.

» L'heure tardive a laquelle vous avez bien voulu nous convoquer nous mettant, materiellement, dans l'impossibilite de rassembler les membres de notre délégation.

» Dans ces conditions et, puisqu'il n'est pas possible a la commission des finances de nous recevoir demain à la même heure, nous sommes contraints de vous donner connaissance, ci-après, de l'expose que nous nous promettions de faire a cette commission. »

D'autre part, ils ont adressé l'appel suivant aux membres de la commission des finances du Conseil général :

« La delegation de la Fédération des Contribuables du Nord avait sollicite de vous une audience pour vous faire part des apprehensions que suscite, chez les contribuables, la gestion des finances departementales.

» La situation de celles-ci, mise en relief à l'occasion de la discussion du budget de 1935, s'est, en effet, brusquement aggravée.

» Le rapport de Monsieur le Prefet au Conseil général nous a appris, un peu tardivement, que le budget de 1933 etait en deficit de 20 millions et celui de 1934 de 8 millions.

» Il y a un an, cependant, lors de l'etablissement du budget de 1934, celui-ci devait permettre une diminution de 7 centimes ordinaires. Au lieu de cela les impots de 1934 ont éte majores de 20 %.

» Aujourd'hui, pour rétablir la situation, il faut emprunter et gager l'emprunt par de nouveaux centimes, sans prejudice des centimes necessaires pour équilibrer le budget de 1935.

» Sans doute, une cause importante du deficit reside-t-elle dans l'augmentation des secours de chomage. Il y a là, evidemment, une charge absolument hors de proportion avec les ressources du departement, charge qui devrait être equitablement repartie sur l'ensemble du pays.

» Nous avons d'ailleurs, le 29 septembre dernier, été reçus, avec une delegation, par Monsieur le Président du Conseil des Ministres, à qui nous avons expose la situation privilegiee de certains departements tres peu touchés par la crise resultant du chômage.

» La Fédération des Contribuables du Nord a donc proteste et proteste à nouveau, contre l'aggravation des charges du departement.

» Mais elle ne saurait admettre qu'on ne puisse comprimer quelque peu les depenses sur les divers chapitres du budget — en particulier celui des subventions — qu'il est immoral de distribuer sans un contrôle tres sévère.

» D'autre part, au lieu de persister à employer une partie de ses seances à des échanges de vues de politique pure, le Conseil général ferait preuve d'une grande sagesse en s'inspirant plus profondement, des problèmes économiques et financiers de l'heure présente, dont la realisation heureuse apporterait un peu de bien-être aux souffrances actuelles de la population tout entière de notre region

» Equilibrer le budget de 1935 sans impôts nouveaux, presents et futurs, telles doivent être les préoccupations essentielles de la commission des finances et du Conseil général.

» Devant la crise économique dont l'acuite continue a sévir, les contribuables sont dans l'impossibilité de supporter de nouvelles charges. Déjà au taux actuel, un grand nombre d'entre eux, malgré leur bonne volonte, ne peuvent s'acquitter entierement de leurs impots.

» Si l'équilibre du budget n'était réalise que par des augmentations de recettes, c'est-à-dire par des impôts, il demeurerait infiniment précaire. Le deficit actuel subsisterait, si le budget n'était remanie dans un sens favorable aux contribuables.

» Nous espérons que ce court exposé vous permettra neanmoins, Messieurs, d'apprecier l'inutilité de vouloir dépasser la mesure-limite des charges que peuvent supporter les contribuables. «

RÉUNION DU CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Le Conseil de Préfecture du Nord s'est réuni hier après-midi, a Lille. Il a été présidé par M. Péberay.

Le Conseil de Préfecture a examiné un certain nombre de litiges fiscaux qui opposent l'administration des contributions indirectes a des particuliers.

Ces differends ont été mis en délibéré.

NOMINATIONS DANS LA POLICE

L'INSPECTEUR PRINCIPAL ROUSSENAC, DE LA 2e BRIGADE DE P. M., EST NOMMÉ COMMISSAIRE....

M. Joseph Roussenac, inspecteur principal a la 2e brigade de police mobile à Lille, vient d'être nomme commissaire. M. Roussenac, originaire des Pyrénées-Orientales, est entré dans l'administration en 1919 comme inspecteur à la brigade mobile de Nancy. Il est à Lille depuis 1929. Il s'est signalé par une grande activité déployée à l'occasion de plusieurs affaires criminelles importantes.

...AINSI QUE L'INSPECTEUR PRINCIPAL DE P.S. COULLEREZ, DE LILLE

Une autre nomination de commissaire vient d'être faite à Lille. Il s'agit de M. Gaston Coullerez, inspecteur principal de police spéciale à Lille, Préfecture du Nord. M. Coullerez appartient à ce service depuis 1920. Ses exceellentes qualités lui ont fait gravir successivement les échelons de la carrière.

L'INFANT DON JAIME A CALAIS

Hier, à 15 h. 10, est arrivé en gare Maritime de Calais, l'ex-infant don Jaime d'*Espagne*, fils de l'ex-roi Alphonse XIII, qui regagnait l'école des Cadets de la Marnier, Angleterre et qui s'est embarqué sur le paquebot « Canterbury » de 15 h. 40 pour *Douvres* et *Londres*, après avoir été salué par M. Allinant, commissaire spécial, sous-chef de service.

Le receveur des douanes disparu de Leers menait la grande vie

Il aurait détourné 130.000 francs et un mandat d'arrêt a été lancé contre lui

Depuis que la disparition de Marcel Monbec, receveur du bureau de douanes du Pont du Grimonpont, à **Leers**, est connue, la rumeur publique commence à faire circuler des bruits qui, il faut bien le reconnaitre, sont fondés.

C'est, en effet, très vraisemblablement l'amour du luxe et des plaisirs qui a poussé le jeune homme, éloigné de sa famille, a commettre des malversations ; car il est maintenant à peu près certain que le receveur disparu a fait un

Marcel MONBEC
le receveur disparu

« trou dans la caisse », et le montant des détournements atteindrait cent trente mille francs.

L'amour des plaisirs, disions-nous, l'amour tout simplement aussi ; et le vieil adage policier « Cherchez la femme » se verifie et largement, puisqu'on en trouve plusieurs.

Une perquisition

La perquisition opérée au Gomielle de Monbec a permis, en effet, de découvrir une correspondance féminine assez nombreuse et aussi un certain stock de photographies prises au long du canal, et ou figure souvent Marcel Monbec entouré d'amies.

Le receveur disparu aimait aussi le luxe : on trouva en effet chez lui un attirail de toilette assez impressionnant, du linge, des cravates en grand nombre, quatre trench-coats de couleurs différentes, bref une garde-robe bien, trop bien fournie, peut-être.

La présence d'un tel assemblage témoignait nettement de dépenses au-dessus des possibilites du jeune fonctionnaire.

La tentation fut sans doute forte, il n'y avait qu'un pas à franchir, et c'est malheureusement ce qu'a fait Marcel Monbec

130.000 francs détournés

Il est évidemment malaisé d'obtenir des renseignements très précis, mais il semble maintenant etabli que le montant des détournements s'éleverait à 130.000 francs. Nous avons dit quelle était la difficulté de commettre ces détournements, une explication est plausible. Le jeune receveur aurait soustrait chaque mois des sommes d'une dizaine de milliers de francs, alors qu'il allait mandater au bureau de poste de **Leers** des sommes importantes.

Les pièces pouvant établir la preuve de ces operations délictueuses auraient été saisies avant-hier soir au bureau du Grimonpont, au cours de la descente du Parquet dont nous avons parlé hier.

Cette opération judiciaire avait été motivee par la plainte déposée au cours de l'après-midi de jeudi, par l'inspecteur de douanes Delaval.

Le signalement du fonctionnaire a été radiodiffusé

Quoi qu'il en soit, voici maintenant qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre M. Marcel Monbec, dont on est toujours sans nouvelles.

L'intérim de son emploi est assuré par le receveur du bureau de la gare de Wattrelos.

D'autre part, M. Fressard, commissaire divisionnaire, chef de la deuxième brigade de police mobile de Lille, a pris l'initiative de faire radiodiffuser, hier matin, par le poste émetteur de Radio-P.T.T. Nord, le signalement du fonctionnaire prévaricateur. Ainsi, toutes les polices de France et les particuliers pourront plus facilement reconnaitre Monbec où il se trouvera.

UN DRAME MYSTÉRIEUX A VEZON PRÈS DE TOURNAI

Un homme fut grièvement blessé par des coups de feu tirés par un inconnu

Hier soir, la nommé Helbois Joseph, célibataire, demeurant avec ses parents à Gaulain, était allé, comme il le faisait assez souvent, rendre visite aux parents de sa fiancée, les époux Descamps, à **Vezon, près de Tournai.**

Après avoir joué aux cartes jusque vers 18 h., il souhaita le bonsoir à ses amis et reprit à travers champs le chemin du retour. Pour raccourcir son chemin, il traversa un grand pré, puis un champ labouré. Tout à coup, passant à proximité d'un champ recouvert de tas de fumier, Helbois essuya deux coups de feu l'atteignant à la figure et à la poitrine et le criblant de plombs de cartouches de chasse. Malgré ses horribles souffrances, il reprit la direction da son domicile, mais 200 mètres plus loin, il tomba épuisé devant la demeura da sa sœur.

Ses appels au secours ayant été entendus, il reçut immédiatement les premiers soins de ses parente, qui appelèrent d'urgence le docteur Legrain, de Gaurain. Celui-ci, après lui avoir extrait une dizaine de plombs, la fit transporter en auto à l'hôpital civil da Tournai, ou il fut admis à une heure du matin.

La victime a été soumise à une première radiographie. Les médecins na savent encore si la poitrine est gravement atteinte. Ils craignent sérieusement la perte de l'œil gauche.

La gendarmerie da Maubray, aussitôt prévenue, a commencé son enquête dès les premières heures du jour, an attendant l'arrivée du Parquet de Tournai, composé da MM. Mauroy, juge d'instruction ; Gueuning, greffier et Messian, photographe.

Helbois a-t-il été pris par des gardes-chasse pour un braconnier. A-t-il plutôt été pris par des braconniers pour un garde-chasse ? Ces deux hypothèses ne semblent pas devoir être retenues. Il s'agirait plutôt d'un drame causé par une rivalité amoureuse. Le criminel était sane doute caché derrière un tas da fumier à proximité duquel il savait que sa victime devait passer.

Le Parquet, avec le concours de la gendarmerie, a poursuivi son enquête hier après-midi.

Un nommé L...., que la rumeur publique désigna comme un rival amoureux d'Helbois, a été longuement interrogé. La victime a déclaré au juge d'instruction qu'elle ne s'imaginait pas qui devait être son agresseur et qu'elle ne se connaissait pas d'ennemi.

Ce drame a causé una très grosse émotion dans la région, où la victime et sa famille sont fort estimées. Joseph Helbois, ouvrier carrier, actuellement en chômage, est né à Tournai le 5 avril 1903.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un objecteur de conscience à Lille

Georges Brocqueville a été condamne, le 26 septembre dernier, par le tribunal correctionnel de **Lille**, a un an de prison et cinq ans d'interdiction de ses droits civils pour « non présentation » de son fascicule de mobilisation. C'est-à-dire que, objecteur de conscience, Brocqueville avait renvoyé son livret militaire au ministre de la Guerre.

Le prevenu a fait appel hon point pour plaider l'indulgence, mais pour se réhabiliter, précise-t-il.

Et il explique à la cour que son geste n'a eu d'autre objet que de protester contre la condamnation sévère infligee par le tribunal de Marseille, à un autre objecteur de conscience, Philippe Vernier.

— Si ma lettre de protestation au ministre avait suffi, je n'aurais pas renvoyé mon fascicule.

Par ailleurs, Broqueville se pisint de ce que l'instruction à Lille ait été faussée par une pièca que le procureur de la République a reçue en derniére heure.

Son défenseur appule cette déclaration dans sa plaidoirie en remarquant que la pièce litigieuse, qui faisait d'ailleurs etat de questions étrangéres eu procès, n'avait pas été communiquée à la defense.

Et il estime que l'instruction est à recommencer. Enfin, l'avocat dépose des conclusions d'incompétence, en soutenant que le cas de son client doit être soumis à un tribunal militaire.

Par contre, l'avocat général Vermullen estime pour dilatoires les moyens soulevés par la défense. Il fait le procès de l'objecteur de conscience et requiert une sevére application de la loi.

Arrêt au 1er février.

Chèques sans provision à Aire-sur-la-Lys

Poursuivi pour ee délit, Michel Dumont avait été acquitté par deux jugements du tribunal de Saint-Omer.

En appel, la Cour estime que le prévenu n'a pas été de mauvaise foi, mais a fait preuve da négligence en ne vérifiant pas ses comptes bancaires.

Aussi, la condamne-t-elle d'abord à 2 mois de prison, puis à 15 jours, an prononçant la confusion des peines et en lui accordant le benéfice du sursis. Dument est, en outra, condamné à payer à la partie civile, 500 francs da dommages-intérêts, an plus de la somma à restituer.

ROUBAIX

Bureaux : 45 rue de la Gare (Tél. 351-17) — Depot de vente : 36, rue du Collège

LES ESSAIS D'ACOUSTIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE DES FÊTES ONT ÉTÉ CONCLUANTS

Nous evons annoncé à plusieurs reprises que la municipalité roubaisienne, malgré les lourdes charges qui lui incombent en ce moment, avait l'intention de faire procéder à la transformation complète de la vaste salle municipale des fêtes de la rua de l'Hospice. Plusieurs projets avaient été présentés et longuement étudiés par les services intéresses. C'est ainsi que le devis présenté par l'entreprise Louis Allard Fils, rue Notre-Dame, fut retenu. Il est vrai qu'il présentait des garanties indéniables et, il y a quelques mois, les travaux étaient entrepris dans l'immense vaisseau.

Ceux-ci furent rapidement menés, et il faut rendre hommage aux entrepreneurs ainsi qu'aux ouvriers, qui mirent tout en œuvre pour arriver à transformer la dite salla dans le minimum eds temps. Ce tour de force a été réalisé en détrompant les prévisions et, lors des fêtes de la Noël, la première séance put être tenue lors de la fête enfantine. Ce fut un premier succès, mais on ne pouvait se faire qu'une vegue appréciation de l'acoustique da la salle, qui avait fait peau neuve.

Una nouvelle carapace fut construite sous celle qui était considérée comme indésirable et qui, logiquement, ne répercutait aucun écho. Actuellement, la preuve en est faite, la salla des fêtes da la rua da l'Hospice répond et répondra aux moindres exigences. En un mot, alle est parfaité en tous points. La preuva a été définitivement acquise hier soir, au cours d'une répétition qui se déroula dans la vaste enceinte. En effet, la fameuse chorale « Les XV » ainsi que « La Grande Harmonie » donnérent une appréciation exacte de l'acoustique. Actuellement, on peut dire que nous avons une salle propice à Roubaix, dans laquelle les sociétés diverses pourront se produire sans hésiter et avec cette persuasion d'obtenir tout le résultat espéré.

UNE BELLE SOIREE

Une foule nombreuse afflua rue de l'Hospice, à l'annonce de cette importanté répétition. Parmi les personnalités présentes, nous avons remarqué MM. Sory, Thérin et Verbeurght, adjoint MM. Sory, Thérin et Verbeurght, adjoints eu maire ; Demeyère, Vanoteghem, Nys, Wynants, Vanherpe, Mangin, Bardiaux, Vanovermeir, conseillers municipaux ; Lebrun, directeur des travaux da la ville de Roubaix ; MM. Jean Sella, président du Choral Nadaud ; Dewyspelaere, directeur de l'Union des Travailleurs; Dehem, directeur de la Granda Fanfare ; Deroubaix, président des « XV » ; Maurice Lejeuna, directeur des Cours Artistiques; Albert Duhamel, professeur au Conservatoire ; Turpin, président de la Fanfare « Les Dévoués a ; Paul Bénieis, directeur du Cercle Rameau ; Benjamin Hennebelle, président de la Cœcilia; Mme Buité-Carpentier, directrice du Petit Monde Artistique ; Mlls Couteau, directrice du Collège des jeunes filles ; MM. Jean Deconinck, conseiller municipal à Tourcoing ; Henri Deconinck, directeur du Colisée ; Hector Duhamel, secrétaire général ; Albert Lestienne, archiviste ; Louis Flers, ancien conseiller municipal ; Marcel Cools, architecte, délégué cantonal ; Maurice Dubrulla, membre de la Commission administrative du Conservatoire, etc...

Sous la baguette autorisée de son directeur, M. René Vandestienne, la chorale « Les XV » interpréta dans la perfection : « Jalouse Nuit », ds Rolande Rillé ; « Où peut-on être mieux », de Grétry ; « Le Tyrol », d'Ambroise Thomas. Cette superbe audition se termina par la production de MM. René Dufo-

Le moment est aux économies

Vous laves plus de linge avec 2 doses de « BLANCO » à 6 fr. 30 et 6 fr. 20 de cristaux soit en tout 6 fr. 80, qu'avec un paquet de lessive oxygenée à 1 fr. 50.
De plus, le linge est plus blanc, la lessive plus vite terminée avec bien moins de rinçage. Voyez l'annonce page 9.
236

rest, ténor ; Hubert Huipiau, Baryton ; Emile Debocq, basse, dans diverses œuvres.

Puis la Grande Harmonie, sous la direction de M. Carpentier, sous-chef, exécuta plusieurs morceaux qui furent très appreciés par le nombreux auditoire qui ne menagea pas ses applaudissements.

Après ces deux euperbes auditions, M. Sory, adjoint au maire, felicita les personnes presentes, adressa ses felicitations aux choristes ainsi qu'aux musiciens et il annonça que l'administration municipale, afin de se rendre compte de l'acoustique de la salle des fêtes, avait l'intention d'inviter in Grande Harmonie a faire une repetition dans la nouvelle installation. Par le même occasion, la chorale « Les XV » présentait également une demande pour y faire une repetition. C'est ainsi qu'hier soir il nous fut permis de nous rendre compte, tant au point de vue choral que musical, de l'acoustique de la salle. Ces résultats etant coneluants, on peut espérer que, par la suite, la superbe salle pourra donner le plein rendement que l'on escomptait.

Les travaux de restauration de cette salle des fêtes ont été executes sur les plans de M. Poubel, architecte diplomé par le gouvernement, par l'entreprise Louis Allard Fils, avec la collaboration de M. Delrue, pour la couverture en « Eternit » ; M. Levaast-Bayard, pour la charpente en fer ; Pierre Huyghe, pour la charpente en bois et la menuiserie ; Louviaux, pour la marbrerie ; Le Morvan et Stiernet, pour le chauffage ; Degallaix, pour la cabine de cinéma; Trousson, pour la vitrerie et Vergin, pour les rideaux.

Le rideau de la scène et l'écran de cinéma ont ete installés par M. Michel. Le traitement orthophonique est l'application par MM. Carlier et Weissenburger du procédé Héracoustic.

L'installation d'éclairage indirect, à commande automatique C.G.E. Delle, a été realisee par M. Campé, ingenieur E.B.P., avec des reflecto-lampes Niam, pour la salle, et des appareils Guilux pour la scene.

La peinture sera executée par M. Schepens.

Il nous est agréable de rendre hommage à l'administration municipale et à la Direction des Travaux, qui ont voulu donner à notre ville la salle des fêtes qui lui manquait.

G. DELANNOY Charcuterie-Cuisine
37 r. de Paris, Lille
Son délicieux Cassoulet Perigord à l'oie
Telephone : 534.42
470

La grève des Ateliers-Fonderies Schmidt est terminée.

Il y a quinze jours, refusant une diminution de 10 % de leurs salaires que voulait leur imposer leur employeur, les ouvriers de la fonderie Schmidt, de Roubaix, se sont mis en grève.

Aprés diverses interventions de M. Georges Dhont, secretaire du Syndicat de la métallurgie, un accord vient d'être conclu sur les bases suivantes :

Les ouvriers de cette fonderie, qui gagnent plus que le taux syndical, subiront une baisse de 3 % à la rentrée. Une deuxieme baisse de 2 % sera appliquee le 1er avril.

Les bases sur lesquelles les deux parties se sont mises d'accord se rapprochent de l'arrangement prefectoral qui a mis fin à la grève de l'habillement à Lille.

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
Qualité parfaite
CETTE ANNÉE :
CONCOURS DES MÉTIERS
125.000 Francs
pour les 833 gagnants
DEMANDEZ LES FEUILLES DE CONCOURS A VOTRE FOURNISSEUR
50097

IL FAUT PURGER

Se trouvant sous le coup d'une condamnation à quinze jours de prison pour fraude, peine prononcee par le tribunal correctionnel de Lille, un journalier, Constant D'Haze, 40 ans, domicilie rue de Mouvaux, à Roubaix, a cte mis en etat d'arrestation, hier matin, par la gendarmerie de Roubaix.

Il a été deféré au parquet de Lille, hier après-midi.

Pour éviter tous les ennuis
des mauvaises laines qui rétrécissent ou déteignent au lavage, faites tous vos achats de Laines à Tricoter AU SPÉCIALISTE, 51 rue de Lannoy, 51. Maison de confiance. (Attention, dans votre intérêt, ne pas confondre). 4061

LE PROPRIÉTAIRE DU VÉLO EST IDENTIFIÉ

Nous avons annonce, hier, qu'un véio abandonné avait été retrouvé dans le rue des Soles et qu'il avait eté déposé au poste central de police. Grâce à une plaque d'identite, il fut permis d'établir qu'il appartenait à un rattacheur, Bruno Krygel, 21 ans, demeurant 61, rue Campilvois, à Wambrechies.

En effet, ee dernier déposa une plainte entre les mains de M. Jean, commissaire de police du 3e arrondissement, pour voi de sa machine, qu'il avait deposée contre la façade d'un estaminet de la rue de la Tuilerie.

BANQUE NORD IMMOBILIER
LILLE : 115 Rue de Paris (angle rue du Molinel) ; ROUBAIX, 122, Gde-Rue ; TOURCOING : 12, rue Carnot (angle rue Chanzy). Bixiémes de Billets à 10 fr. nets. Pochettes et Billets sans frais. Envoi cont. mandat, plus 1.50 p. recomman.
Les bureaux resteront ouverts le dimanche 20, toute la journée. 227

UN UNIJAMBISTE FAIT UNE CHUTE

Se trouvant, vers 19 h. 30, dans un café de la place da la Gare, M. Eugène Duprez, 53 ans, représentant de commerce, demeurant 27, rue des Alliés, à Herseaux (Belgique), fit une chute malheureuse, qui occasionna une blessure au moignon. M. le docteur Desbonnets lui prodigua les premiers soins et il délivra un bulletin d'amission à l'hôpital « La Fraternité ». Son état ne présente aucun caractère de gravité.

SABLÉ DES FLANDRES
BISCUITS GESLOT et VOREUX
126

UNE CONFÉRENCE A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La seconda série des réunions de la Société reprendra le lundi 21 janvier, à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles, avec une conférence de M. Emile Schreiber, homme de lettres, directeur du journal « Les Echos », sur « Les Etats-Unis d'Amérique ».

La notoriété de M. Schreiber, disert et érudit, nous permet d'espérer que cette causerie, accompagnée de film cinématographique, offrira un intérêt tout particulier, etant donne surtout le sujet traités.

La première partie de l'amphithéâtre est exclusivement réservée aux membres de la Société, dont la carte d'adhérent leur servira d'entrée à eux et à la famille habitant sous le même toit. On peut s